

INFO TRI

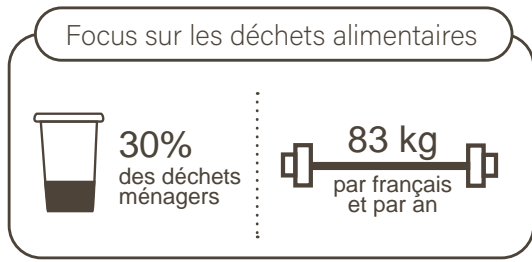
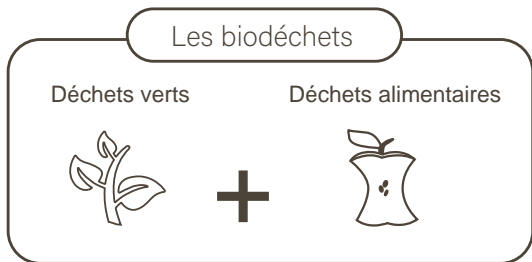
Juin 2024



2024

LE TRI À LA SOURCE DES **BIODÉCHETS**
COMMENT ET POURQUOI LE FAIRE ?

Au 1^{er} janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit que chacun(e) puisse trier ses déchets alimentaires et végétaux. Séparer les biodéchets, c'est alléger les bacs d'ordures ménagères. Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau : les incinérer, c'est gaspiller de l'énergie ! Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂ ! Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !



Pris en charge par TRI-OR

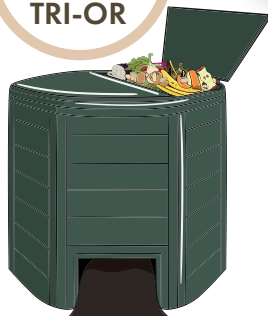
Notre offre COMPOSTAGE

JUIN 2024

Le syndicat TRI-OR proposera des composteurs en plastique recyclé.

SEPTEMBRE 2024

Un modèle en bois viendra compléter l'offre et vous sera proposé au tarif de 25 €



COMPOSTEUR
Plastique

Sous réserve de suivre une formation au compostage d'environ 1h



COMPOSTEUR
Bois

Trions... Pour l'environnement, tout simplement !

*Vous habitez dans une résidence
et vous êtes volontaire pour y installer
un composteur partagé ?
Contactez-nous par mail à info@tri-or.fr
ou par téléphone au 01 34 70 05 60.*



QUE DOIT-ON METTRE dans son composteur individuel ou dans son composteur partagé ?

LES DÉCHETS ISSUS

DE LA CUISINE ET DE LA MAISON :

- épluchures de légumes et de fruits (y compris agrumes),
- fruits et légumes gâtés, abîmés, non consommables,
- sachets de thé, marc de café avec les filtres,
- coquilles de noix et d'œufs écrasées,
- serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout,
- petits cartons bruns et sachets en papier non imprimés (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette ou d'essuie-tout...).

LES DÉCHETS ISSUS DU JARDIN :

- feuilles mortes, paille,
- petits branchages et tailles de haies broyées,
- plantes et fleurs fanées,
- déchets du potager,
- tontes de pelouse, de préférence sèches et en quantité modérée.

INSCRIVEZ-VOUS à la formation au compostage

TRI-OR met à votre disposition un composteur.

Vous êtes partant ?

- 1 **Inscrivez-vous** et choisissez un créneau en scannant le QRcode ci-dessous ou sur notre site Internet :

Scannez le QRcode



ou www.tri-or.fr



- 2 **Participez à la formation gratuite** (d'1h environ) assurée par un Maître composteur dans les locaux du syndicat Tri-Or à Champagne-sur-Oise. Vous maîtriserez ainsi les principes de base du compostage.
- 3 Suite à la formation, votre composteur et votre bioseau vous seront remis (kit en plastique recyclé d'une valeur de 52,20€ pris en charge par TRI-OR).



Remis à
l'issue de la
formation
obligatoire

Abris-bacs Biodéchets

D'ici la fin de l'année, le Syndicat TRI-OR prévoit de mettre en place des abris-bacs à biodéchets sur plusieurs zones tests de son territoire. Ces abris-bacs seront progressivement installés sur la voie publique afin de permettre aux habitants, ne disposant pas de jardin, de trier leurs biodéchets.

Un agent du Syndicat Tri-Or viendra distribuer un bioseau aux habitants de ces zones tests. Ce bioseau leur permettra de trier leurs déchets alimentaires et de les transporter jusqu'à ces points d'apport sans risque de salissure pour les sols. Une explication leur sera donnée sur le bon fonctionnement des abris-bacs.



Maquette indicative d'une future borne d'apport volontaire

PAS DE VERRE

Dans les ordures ménagères

Le verre et les erreurs de tri perturbent le fonctionnement de notre usine de valorisation organique !



Il reste encore plus de **20 kg de verre par an / par habitant** dans nos ordures ménagères, soit l'équivalent de **44 bouteilles par habitant**. Globalement, cela représente **près de 8% de verre dans les ordures ménagères**, soit environ **2 tonnes de verre par an** qui ne sont pas recyclées et qui sont incinérées ou enfouies (l'équivalent de 4 100 bouteilles).

Pourtant, le tri du verre a été mis en place il y a plus de 40 ans sur notre territoire et nous disposons d'une collecte spécifique en porte à porte ; dommage, non ?



Sac d'ordures ménagères

Usine de compostage

Compost

Données basées sur la moyenne des 3 dernières caractérisations des ordures ménagères réalisées entre avril 2023 et mars 2024.

TOUS LES EMBALLAGES

en verre dans la poubelle au couvercle vert !

Sans sac ! Bien les vider ! Inutile de les laver !

LES FLACONS ET LES BOUTEILLES



LES POTS ET LES BOCAUX



LES EMBALLAGES DE COSMÉTIQUES

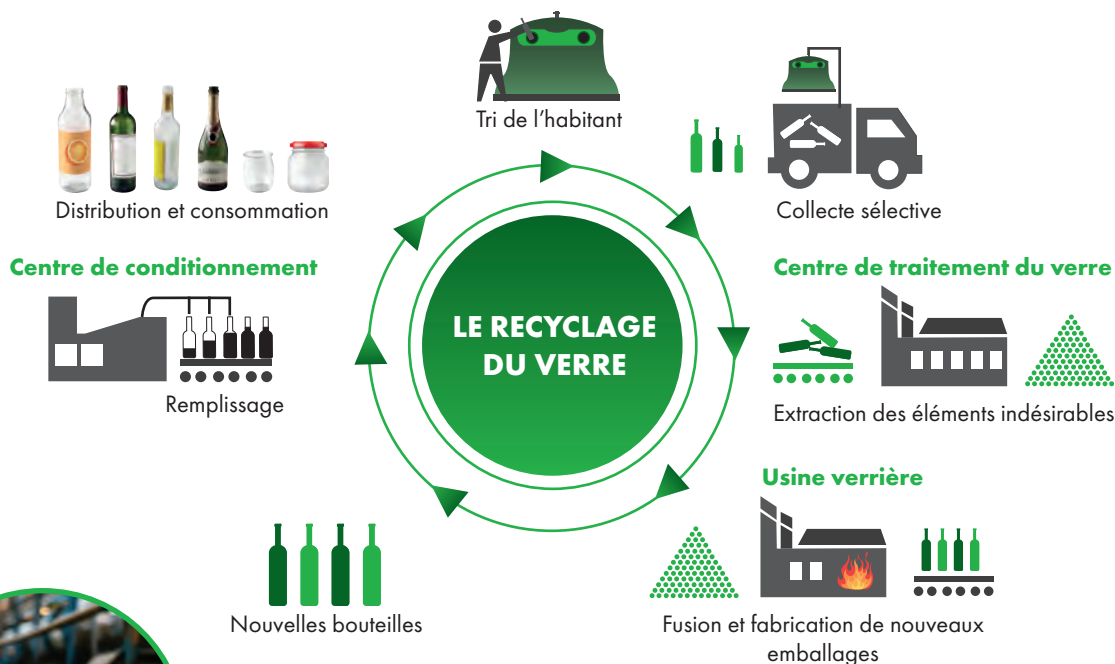


Les bouchons, les capsules, les couvercles, les opercules... peuvent être triés séparément dans le bac jaune ou dans la borne des emballages, papiers et cartons.

Préservons notre planète !



« Recyclons toujours plus,
recyclons toujours mieux ! »
Agissons ensemble et
poursuivons le geste VERRE !



Economie circulaire

Vos pots de confiture, bocaux de légumes ou emballages de cosmétiques triés redeviennent, une fois recyclés, un **nouvel emballage en verre**.
Et ce cycle est infini !

Votre geste de tri et le recyclage des emballages en verre permettent donc de :

- préserver les ressources minérales naturelles non renouvelables,
- économiser l'énergie nécessaire pour extraire ces ressources,
- réduire les rejets de CO₂,
- éviter l'incinération du verre écarté de la partie biodégradable de vos ordures ménagères,
- limiter le rejet de CO₂. Une tonne de verre recyclé économise plus de 500 kg de CO₂.

Plus d'informations
Plus rapidement



Rejoignez
notre
communauté
Instagram :
SYNDICAT.TRIOR



www.tri-or.fr



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

CITEO



Syndicat Tri-Or
Rue Pasteur prolongée
ZA du Paradis
95660 Champagne-sur-Oise
Tél. : 01 34 70 05 60
info@tri-or.fr
www.tri-or.fr